



Renseignement pour un divorce compliqué

Par **mamaco**, le **17/03/2011** à **20:07**

Bonjour,

je voudrais savoir s'il existe un harcèlement moral dans un divorce qui se passe mal. mon ami est entrain de divorcer et ca se passe assez mal avec sa femme. c est elle qui est partie pour un homme ca fait maintenant 1 an et demi elle dépose des plaintes pour un oui ou pour un non,des mains courantes tres régulièrement jusqu a hier ou elle a fait passer un huissier a 6 h du mat pour faire constater qu il a une relation d 'adultere avec moi. ce dont elle est au courant depuis 6 mois maintenant. elle est agent de police et je crois qu elle se sert de sa profession pour avoir des renseignements sur moi et ma famille. mon ami ne reagit pas trop car ils ont des enfants et il ne veut pas perdre la garde alternée qui est assez mal engager faut le dire. elle s fait mettre en maladie pour dépression,elle monte la tete aux enfants contre leur pere et moi enfin pas facile tout les jours . je voudrais savoir comment vérifier si elle se sert de sa profession d'une facon non autorisée par la loi? si ça ne s 'ammile pas a du harcèlement? ou si elle est dans son bon droit? merci par avancer vos réponses. sincères salutations.

Par **mimi493**, le **17/03/2011** à **21:06**

Le constat d'adultère est légal. Si un huissier a débarqué, c'est que le juge a autorisé le constat d'adultère. La loi a été respectée (tant qu'il n'est pas divorcé, il est tenu à son obligation de fidélité)

Rien dans ce que vous décrivez ne semble qualifier le harcèlement et/ou le non respect de la loi. Qu'il voit tout ça avec son avocat.